



Transfert de personnel à un epic

Par **marie**, le **28/06/2012 à 16:28**

Bonjour,rnrnJ'ai travaillé dans une SEM de Gestion pendant 12 ans (gestion d'une base de loisirs). A l'issue de ces 12 années, le maire n'a pas voulu reconduire le contrat d'affermage et a donc décidé de me garder d avec les mêmes conditions de mon contrat initial (droit privé)rn.rnActuellement, je suis donc employée à une CODECOM avec un contrat de droit privé.rnIl semblerait que le maire veut donner la gestion de mon lieu de travail (base de loisirs) à un EPICrnPuis-je garder mon contrat actuel ?rn.rnCordialement

Par **pat76**, le **10/07/2012 à 19:22**

BonjourrrnrnL'EPIC devra reprendre votre contrat initial et ne pourra le modifier sans votre accord.rnrnVous serez en droit de refuser une modification substantielle de votre contrat, surtout si il y a une baisse de votre rémunération.rnrnLe nouvel employeur n'aura alors que deux solutions, maintenir votre contrat initial ou vous licencier pour raison économique.